

**OBJET LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION
POUR LA REALISATION DU PROJET CONCERNE PAR LE PERIMETRE
DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°29 EN VUE DE LA RESTR UCTURATION
DE L'ILOT MAZEAU PAR UNE OPERATION MIXTE DE LOGEMENTS AIDES,
STATIONNEMENT ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

APPROBATION DE LA PROCEDURE

L'ER n° 29 a été institué en décembre 2004 puis complété en 2013 lors de la révision du PLU.

Cet emplacement réservé a été institué en vue de la restructuration de l'îlot Mazeau par une opération mixte de logements aidés, stationnement et équipements publics.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

Référence Cadastrale	Propriétaires
AD 365	indivision : OMARJEE AMIZA épouse TIMOL MOHAMED
	succession : TIMOL MOHAMED IBRAHIM
AD 366	Ville de Saint-Denis
AD 367	KICHENIN Shendra Charles
AD 369	KICHENIN Shendra Charles
AD 370	Ville de Saint-Denis
AD 371	Ville de Saint-Denis
AD 373	SA GROUPE CAILLE
AD 374	RICQUEBOURG Yolande Marie Renée
AD 375	LOCATE Firosa
AD 383	FO-YAM Jean-Paul
AD 384	acquisition en cours par la Ville de Saint-Denis (SCI LAMA représentée par FOCK YEE Léon)
AD 385	acquisition en cours par la Ville de Saint-Denis (SCI LAMA représentée par FOCK YEE Léon)

En 2006, la Ville de Saint-Denis a lancé une étude d'élaboration du schéma de requalification des îlots Cathédrale, Mazeau, Dodu.

Cette étude a abouti dans un premier temps à l'aménagement du quartier Cathédrale.

L'aménagement de l'îlot Mazeau devait constituer la deuxième phase des travaux. Cependant, ce projet n'a pu être mis en œuvre notamment pour des raisons foncières.

Rapport n° 15/3-24

En effet, la Ville est actuellement propriétaire des parcelles AD 366, 370, 371, 384 et 385, mais les négociations avec certains autres propriétaires n'ont, à ce jour, pas pu aboutir.

Il s'agit donc ici de s'assurer de la maîtrise foncière des terrains concernés par ledit emplacement réservé.

Pour cela, il est proposé dans un premier temps au Conseil Municipal de se prononcer sur le lancement de la procédure d'expropriation pour la réalisation du projet concerné par le périmètre de l'ER n° 29.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15324-1A-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015


Gilbert ANNETTE

**OBJET LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION
 POUR LA REALISATION DU PROJET CONCERNE PAR LE PERIMETRE
 DE L'EMPLACEMENT RESERVE N° 29 EN VUE DE LA RESTR UCTURATION
 DE L'ILOT MAZEAU PAR UNE OPERATION MIXTE DE LOGEMENTS AIDES,
 STATIONNEMENT ET EQUIPEMENTS PUBLICS**

APPROBATION DE LA PROCEDURE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-24 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DE VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le lancement d'une procédure d'expropriation pour la réalisation du projet concerné par l'ER n° 29 institué en vue de la restructuration de l'îlot Mazeau par une opération mixte de logements aidés, stationnement et équipements publics.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à signer tous les actes y afférents.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE

Procédure d'expropriation - Ilot Mazeau

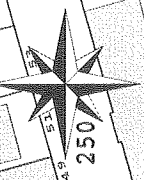
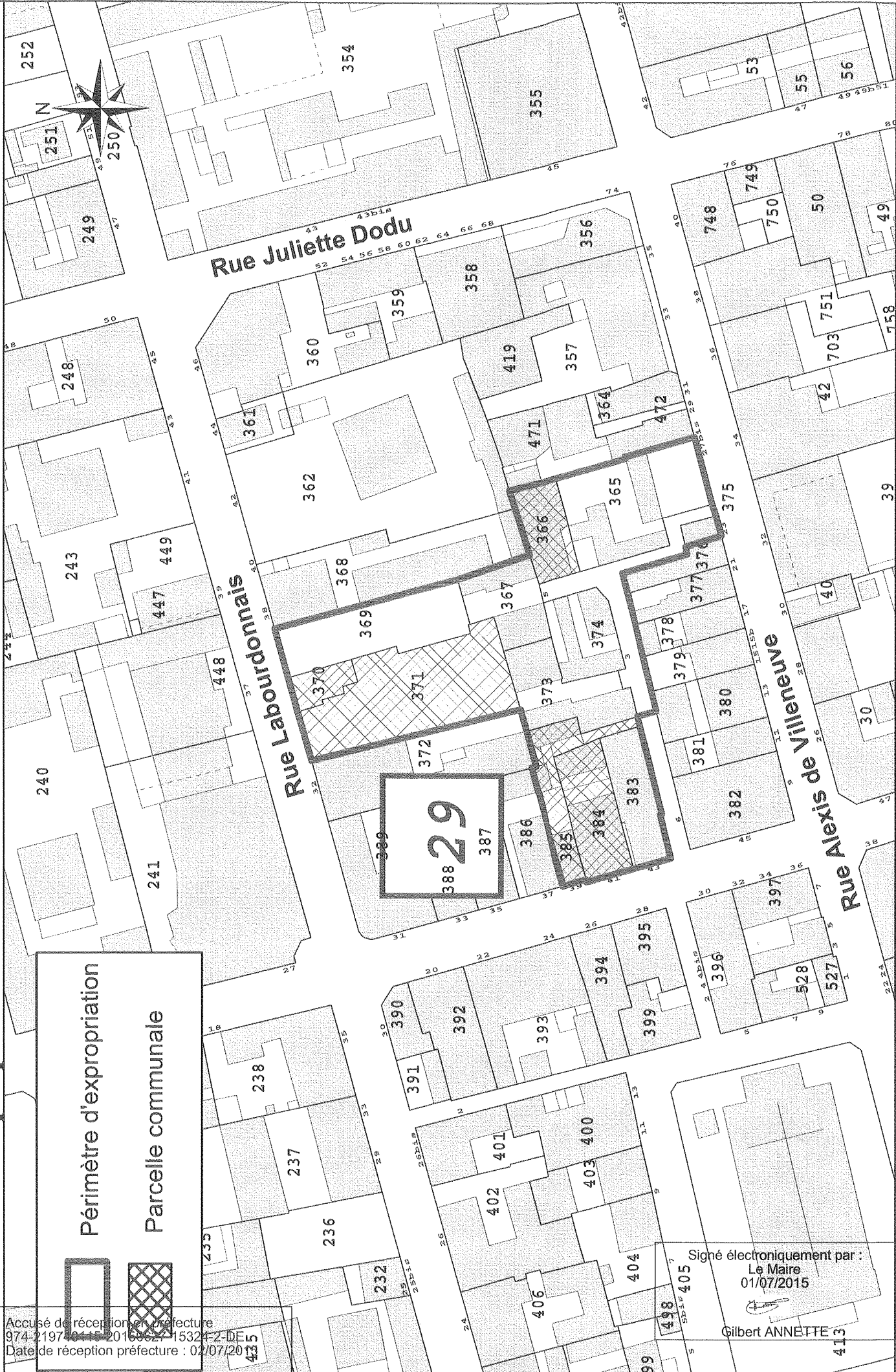
Ech : 1/1000



Accusé de réception en préfecture
974 21979 0115 20150824 15324-2-DELS
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Périmètre d'expropriation

Parcelle communale



Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015

Gilbert ANNETTE